

Edito

50% d'une génération de diplômés de l'enseignement supérieur !

Le premier ministre vient de reprendre cet objectif.
Nous ne pouvons que l'approuver.
Mais pour l'instant, la moyenne en France est de 42%.

Est-il possible d'améliorer ce taux en appauvrissant l'enseignement dans les collèges et lycées ? **Evidemment, NON.** D'autant plus que c'est la diversification dans les lycées avec les formations technologiques qui a permis à davantage de jeunes de réussir le bac et de poursuivre des études. La réforme des STI (filière dont le nombre d'élèves diminue) programmée n'est pas obligatoirement la bonne !

Pour notre département, l'objectif semble encore plus difficile à approcher ... la proportion de bacheliers dans une génération (y compris les bacs pro) n'est que de 55% alors qu'elle est de 62,5% au niveau national.

Alors, comment faire ?

Se limiter au socle commun (cf. Fillon) ?
Moins d'enseignements disciplinaires (cf. Darcos) ?
Plus d'heures supplémentaires (cf. Sarkozy) ?
17 000 postes d'enseignants en moins (cf. les Echos) ?
Des conditions de travail dégradées pour les enseignants ?
Moins d'aide pour les établissements en ZEP ?
Supprimer les redoublements sans aider les élèves ?

Ça n'a rien à voir avec les revendications du SNES pour une école qui fait réussir tous les élèves.

Par nos actions durant toute l'année scolaire, nous avons obtenu le retrait des décrets Robien.

Il faudra s'en souvenir pour la prochaine année scolaire.

Mais d'ici là, que chacun profite bien des vacances, les classes risquent d'être chargées à la rentrée !

*Pour le secrétariat départemental Snes-FSU
Pascal Meunier*



Pour nous contacter :
snes89@dijon.snes.edu
SNES-FSU 89,
185 Rue Campenon,
89700 TONNERRE
03 86 55 26 23



Sommaire :

page 1 : éditio

page 2 : carte scolaire

page 3 : soutien Barbara Moreau

page 4 : abrogation décret Robien

page 5 : rentrée scolaire

page 6 : RESF, réforme Sti, bac 2007

page 7 : 10000 postes en moins !
Résultats élections Snes

page 8 : l'école dans l'Yonne

CPPAP N° 03079
Imprimé par nos soins

Directeur de la publication :
Pascal Meunier
185 Rue Campenon,
89700 TONNERRE
Tel : 03 86 55 26 23
e-mail : snes89@dijon.snes.edu

Prix : 0,50 euro

NUMÉRO

195

06 juillet 2007

Suppression de la carte scolaire

C'était une promesse de campagne de Nicolas Sarkozy et donc il la met en pratique aussitôt pour bien montrer qu'il fait ce qu'il a dit ... quitte à mettre en difficulté les Conseils Généraux, majoritairement UMP, qui ont en charge les transports scolaires et la gestion matérielle des collèges !

Rappelons que la carte scolaire actuelle connaît 5 à 10 % de dérogations ou de contournements mais ceci essentiellement dans les grandes villes. Par ailleurs, chacun sait bien que les réputations des établissements sont faites et dépendent essentiellement de leur localisation (centre ville ou banlieue pour schématiser) et qu'on est parfois loin de la mixité sociale que l'on peut légitimement revendiquer. Il y a donc bien un travail à mener sur la carte scolaire actuelle.

Pour autant, est-ce en cassant la carte scolaire que les choses s'amélioreront ?

Bien entendu, non : on va dépeupler les établissements en difficulté de leurs meilleurs éléments pour les ghettoïser un peu plus et on va surcharger les autres afin de satisfaire l'égoïsme qui sommeille (?) dans beaucoup de familles.

Et qu'advient-il des établissements qui vont perdre des élèves ? On nous promet dans un premier temps le maintien de leurs moyens à charge à eux de « rebondir » en montant des projets afin d'améliorer les choses. Après la loi Fillon qui montrait du doigt les élèves en échec scolaire et leur famille, c'est au tour de l'équipe pédagogique de se remettre fortement en question : « c'est quand même un peu de sa faute si les résultats ne sont pas meilleurs dans l'établissement ! » Cela permet encore une fois à l'administration d'éluider les problèmes de moyens, de la formation continue et de ne pas mettre en œuvre une véritable politique en faveur des élèves en difficultés ...

Cette année, les familles pourront donc choisir l'établissement qu'elles veulent pour leur enfant, mais ensuite ? Les capacités d'accueil des établissements ne sont pas extensibles

à l'infini et il faudra bien faire un choix pour ne pas dire un tri ! Et ce seront les établissements qui choisiront leurs élèves et pas l'inverse ! Certes des règles sont encore en place : le secteur de recrutement de l'établissement prime, le « mérite » de l'élève afin de favoriser la mixité sociale ... mais pour combien de temps ?

Tout ceci ressemble fort à un boulevard qui s'ouvre pour l'enseignement privé !

Quelle est la situation dans l'Yonne ?

96% des 257 demandes de dérogations en collège ont été accordées pour la rentrée 2007. Pas de forte augmentation donc de la demande mais volonté forte d'y répondre positivement ! Cela a nécessité d'ouvrir une classe de 6^{ème} au collège Albert Camus d'Auxerre dont les moyens ne devraient pas être pris sur les autres collèges ... Pour les lycées, seulement 56 demandes pour la prochaine rentrée.

Dans le même temps, le Conseil Général est en train de revoir la sectorisation dans le nord du département (la loi de décentralisation de 2004 lui attribue désormais cette compétence, l'affectation des élèves restant du ressort de l'IA). Certains collèges « craquent » alors que d'autres voient leur population diminuer d'année en année.

Nous avons obtenu du Conseil Général d'être consulté. Nous défendrons à ce moment-là une sectorisation qui ne se limitera pas à un simple échange des communes ou secteurs de recrutement entre les établissements mais qui devra tendre vers une meilleure mixité sociale. Pour prendre l'exemple de la ville de Sens, actuellement la proportion d'élève venant d'une école ZEP est de 21 % au collège Montpezat, 30 % au collège Mallarmé, 42 % au collège des Champs Plaisants. Selon nous, il n'y a donc pas simplement à diminuer les effectifs de Champs plaisants pour augmenter ceux de Mallarmé mais un travail beaucoup plus profond à effectuer.

Olivier Provost

Les dérogations dans l'Yonne à la rentrée 2006

Lycées :

64 demandes, 37 accordées sur 2100 élèves de Seconde soit 3% des élèves ont demandé et 1,8% accordées.

Peu de demandes car :

- 1) Fourier et Amyot ont le même secteur de recrutement
- 2) Les sections avec spécialités sont à recrutement départemental
- 3) Les lycées sont éloignés les uns des autres.

Collèges :

221 demandes, 137 accordées sur 3660 élèves en 6ème soit 6% des élèves ont demandé et 5% accordées.

- En milieu rural, les chefs d'établissement gèrent au nom de l'IA
- Sur Avallon, Sens et Auxerre, il y a une commission avec représentants de parents, municipalité, conseil Général, IEN, principaux des collèges. Les dérogations sont accordées dans la limite des places disponibles et un texte en vigueur indique que les élèves du secteur du collège sont prioritaires.

	Demandes	accordées
Camus	21	15
Bienvenu Martin	3	1
Denfer	23	14
Paul Bert	17	8
Saint Georges	?	7
Champs plaisants	15	6
Mallarmé	12	6
Montpezat	25	15

Le SNES soutient Barbara Moreau

La section départementale du SNES est aux côtés de Barbara Moreau et soutient entièrement la pétition initiée par ses collègues du collège de St Georges. Nous appelons les collègues qui ne l'auraient pas encore fait à signer et à faire signer la pétition ci-dessous.

PETITION

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE
DE DIJON

(à renvoyer à SNES, 185 rue Campenon, 89700 TONNERRE)

Mme Barbara MOREAU, professeur de Lettres, en arrêt maladie depuis plus d'un an, à cause d'une maladie neurologique peu connue et invalidante, ne perçoit plus à ce jour qu'une somme mensuelle inférieure à 1000 euros. La maladie, grave, dont elle est victime, n'est, pas encore reconnue parmi les maladies permettant de percevoir un salaire complet. De nombreux collègues à travers notre pays se trouvent également dans cette situation.

Les personnels, soussignés, demandent :

- que l'esprit, plus que la lettre, de la loi s'applique et que l'on traite le cas de Mme MOREAU avec humanité en lui permettant de continuer à percevoir un salaire complet dès maintenant et jusqu'à son rétablissement,
- que des négociations soient ouvertes à l'échelle nationale afin d'étendre le nombre de maladies donnant droit à des congés maladie longue durée payés à temps plein.

La maladie est suffisamment douloureuse à vivre pour que les différentes administrations n'ajoutent pas du stress par leur incurie.

De nombreux problèmes se posent comme par exemple :

- Pas assez de médecins au rectorat.
- Pas assez d'informations en direction des collègues.
- Le Comité Médical* traite les dossiers avec retard.
- La liste des maladies pouvant donner droit aux congés longue durée doit être remise jour.
- La prévention est quasiment inexistante.
- La couverture par la Sécurité Sociale diminue et l'Etat (contrairement aux entreprises privées) ne participe quasiment pas au financement des mutuelles de fonctionnaires.
- Les possibilités d'adaptation du poste de travail, de réadaptation sont insuffisantes.

* Le Comité Médical est institué par le Préfet. Il est constitué de deux médecins généralistes et de spécialistes convoqués en fonction de l'affection.

NOMS

PRENOMS

SIGNATURES

Les différents congés :

Congé ordinaire

Les congés maladie dits " ordinaires " ont une durée totale consécutive maximale de 12 mois :

- 3 mois à plein traitement.
- 9 mois à demi-traitement complété par des allocations journalières de la MGEN pour ses adhérents (on touche alors en tout 77 % du traitement brut).

L'administration calcule le nombre de jours à plein traitement en additionnant les congés obtenus depuis 12 mois.

Ex. : si vous tombez malade le 1er février 2004, on comptabilise tous les jours de congé obtenus depuis le 1er février 2003. Si 12 jours d'arrêt ont déjà été pris, il reste 78 jours à plein traitement.

Attention : après 6 mois de congé ordinaire, l'administration vous fait passer une visite d'aptitude.

Congé de longue maladie

Si votre maladie nécessite un congé supérieur à 3 mois, votre médecin doit demander un congé de longue maladie (voir liste des affections concernées au JO du 16 mars 1986).

Attention : un CLM n'est pas un congé maladie qui se prolonge, mais un congé accordé pour une des affections mentionnées dans la liste, lorsqu'elle est devenue invalidante.

Pour ce faire, il faut adresser :

* au recteur, sous couvert de votre chef d'établissement :

- une lettre de votre part demandant le CLM.
- un bref certificat médical dans lequel votre médecin stipule que votre état de santé nécessite un CLM de 3 mois (ou 6 mois)...

* au comité médical de votre département via l'inspection académique, un certificat très détaillé, placé sous enveloppe cachetée destiné aux médecins du comité médical, qui justifie cette demande.

Ce congé peut atteindre 3 ans au total :

- un an à plein traitement.
- 2 ans à demi-traitement. Celui-ci est complété par la MGEN, pour ses adhérents, sur demande.

Le congé de longue maladie peut être fractionné en fonction de votre pathologie (pour soins périodiques).

Le poste est conservé, la mutation reste possible, l'avancement est identique à celui des personnels en position d'activité.

Attention : votre dossier sera étudié par le comité médical départemental qui se réunit une fois par mois (sauf généralement en août). Les demandes de prolongation ou de réintégration doivent se faire au moins un mois et demi à l'avance.

Congé de longue durée

Pour 5 maladies (poliomyélite, tuberculose, sida, cancer, maladies mentales) après un an de CLM, on peut demander un congé de longue durée (CLD) par période de 3 ou 6 mois. Ce CLD est rémunéré à plein traitement pendant trois ans, à demi-traitement complété par la MGEN, pour les adhérents, pendant deux ans.

Après un CLM ou un CLD, on peut demander à reprendre à mi-temps thérapeutique.

Abrogation du décret Robien

Oui, notre mobilisation a conduit le président à abroger le décret Robien.

Oui, nous allons récupérer nos heures de chaires, de labo, ...

Oui, nous ne serons plus obligés - pour un temps ? - d'enseigner dans une autre discipline que celle dans laquelle nous avons été formés ni dans des communes non limitrophes.

Mais les postes n'ont pas été rétablis et les compléments de services dans un autre établissement n'ont pas été revus.

La pression va être forte pour nous imposer des heures supplémentaires (*voir communiqué ci-contre*).

Aussitôt la nouvelle de l'abrogation du décret connue, nous avons demandé avec les autres organisations syndicales la tenue d'un CTPA extraordinaire pour revenir sur les postes supprimés en raison du décret Robien. Nous avons également interpellé l'IA afin que toutes les heures soient rendues en collègue et que certains compléments de services soient annulés.

Nous n'avons obtenu aucune réponse avant les mutations et les commissaires paritaires du Snes ont essayé de limiter le plus possible les dégâts pour les collègues en commission mutation (*voir ci-dessous*)

Communiqué de presse du SNES-FSU du 22 juin 2007

Des centaines d'étudiants ou de non titulaires au chômage... et le rectorat veut contraindre les enseignants à faire des heures supplémentaires !

Après des mois de luttes syndicales, notamment à l'appel du SNES-FSU, le président de la République a abrogé les décrets modifiant les obligations de service des enseignants. La charge de travail des collègues en lycée, l'incohérence qui consiste à faire enseigner par des professeurs une autre discipline que celle de leur formation, etc. ont enfin été reconnues.

Dès lors, la situation est-elle redevenue « normale » ? Malheureusement, non.

Avec les décrets incriminés, le précédent gouvernement avait supprimé, dans l'enseignement, 3000 postes en France, dont 88 dans l'académie de Dijon. Et le recteur ne veut pas les recréer, même quelques-uns ! Dans notre académie, ce sont donc plusieurs dizaines de collègues qui verront leur poste supprimé à la rentrée de septembre et seront obligés de rejoindre un autre établissement. Des dizaines d'autres devront compléter leur service dans une autre ville, des centaines enfin seront dans l'obligation d'assurer des heures supplémentaires. Certainement au nom de la lutte contre le chômage ! Au bout du compte, plusieurs dizaines de collègues non titulaires ou d'étudiants en recherche d'emploi seront au chômage.

Merci, Monsieur le recteur !

Le secrétariat du SNES-FSU 89

Mutations : Un extraordinaire travail des commissaires paritaires du SNES

Les 25 commissaires paritaires du SNES mobilisés pour les mutations ont fait un travail extraordinaire.

Par rapport au projet de mouvement, **31% des affectations** ont été modifiées, améliorées.

Le travail de préparation avant les commissions a été long, fastidieux, mais o combien gratifiant ! Certains ont travaillé **pendant 5 jours** pour préparer une discipline.

Travaillant toujours par deux, ils ont débusqué les erreurs, trouvé des candidats « cachés », éclipsés par le traitement de la machine, proposé des « ventilations » pour que les vœux soient mieux respectés, des « intra » pour permettre des mutations supplémentaires sans léser les collègues, car les commissaires paritaires veillent à ce que tout soit fait dans la plus grande équité. **La règle doit être la même pour tous.**

Seul le SNES avec ses 17 sièges en commission peut réaliser ce travail. Certains syndicats ont été totalement muets pendant les commissions, ou ont proposé des modifications irrecevables, car elles ne tiennent pas compte des règles établies.

Prenons l'exemple des lettres modernes.

250 collègues participaient au mouvement. Marie-Laure et Guillaume, commissaires paritaires du SNES, ont planché dessus du mercredi 13 juin au mardi 19 juin. 114 collègues ont obtenu une mutation. 52 postes en établissement étaient vacants et sont pourvus. 41 collègues sont nommés sur une zone de remplacement. **En commission, 46 affectations sur les 114 prononcées ont été modifiées (soit 40%) suite aux propositions des commissaires paritaires.**

SURTOUT, SURTOUT, SURTOUT !

Adressez vous au SNES, avant d'effectuer vos vœux de mutation.

Nous pourrons vous conseiller pour établir votre stratégie, lors des réunions mutations, ou individuellement. Pour **les syndiqués** nous étudierons avec attention vos fiches syndicales, pour essayer de vous satisfaire au mieux. Nous sommes également à votre disposition pour vous informer des résultats des mutations dans les meilleurs délais.

Nous suivons avec vous toutes les opérations du mouvement, tous les recours possibles éventuellement.

Et nous sommes désolés de voir tant de collègues se tromper dans la formulation de leurs vœux et ainsi ne pas avoir une mutation qu'ils auraient pu obtenir !!!

Sophie Barré

La rentrée prochaine dans l'Yonne

Dans les collèges :

Les heures Robien rendues aux collèges

Le triste ministre et ses colistiers de l'académie (le recteur Dugrip et l'I.A. Hibon) qui avaient tant défendu le décret Robien ont dû avaler leur chapeau : après des mois de lutte, les heures seront rendues aux collèges dans leur intégralité (93 h nous a indiqué le rectorat).

Il nous reste donc à être vigilant pour que les heures de labo, d'UNSS et de coordination EPS, de chorale, etc. soient bien restituées.

Côté moyens, c'est la pénurie !

Pas de collectif budgétaire compte tenu des résultats des élections présidentielles et législatives ... donc l'Inspection Académique de l'Yonne n'a redistribué que les 81h qui lui restaient. Toutes les demandes des établissements n'ont donc pas été satisfaites, même si elles étaient évidemment toutes justifiées. Le collège ZEP Prévert de Migennes risque donc de se retrouver avec 30 élèves dans les classes de 5ème.

Si le nombre de demandes de dérogations à la carte scolaire ne semblent pas bien plus important que les années précédentes, la politique est de les satisfaire toutes. Une division a donc été créée au collège Albert Camus en 6ème.

Pour la surveillance, la dotation du département pour les collèges baisse de 1 poste : les collèges de Noyers et de St Florentin perdent un demi poste. A noter qu'il y a de moins en moins de SE remplacés par des Assistants d'Education.

Dans les lycées :

Restitution des heures Robien dans les lycées.

La « transparence » du rectorat n'est pas toujours compréhensible par les pauvres délégués syndicaux que nous sommes ... nous l'avons encore constaté en rencontrant le recteur le mercredi 4 juillet ...

De là à croire que le rectorat, ou le recteur (un peu amer de voir les décrets Robien qu'il a défendus supprimés) en profite pour ne pas restituer toutes les heures aux lycées, il n'y a qu'un pas que nous franchissons !

Les collègues des lycées pourront d'ailleurs le constater à la rentrée : ils seront moins nombreux à bénéficier des heures de premières chaires que cette année !

Mais ne gâchons pas tout de même notre plaisir, 1400h sont rendues aux lycées, l'équivalent de 78 postes ! Ce n'est quand même pas rien, 88 avaient été supprimés en février.

Pour les lycées de l'Yonne :

LYCÉE JACQUES AMYOT	AUXERRE	13 h
LYCÉE JOSEPH FOURIER	AUXERRE	31 h
LYCEE PARC DES CHAUMES	AVALLON	12 h
LYCÉE CHEVALIER D'EON	TONNERRE	11 h
LYCEE PIERRE LAROUSSE	TOUCY	10 h
LYCÉE LOUIS DAVIER	JOIGNY	31 h
LYCÉE JANOT	SENS	54 h
SGT VAUBAN	AUXERRE	1,5 h

Ces 164 h récupérées par notre action pendant toute l'année représentent pour notre département l'équivalent de 9 postes. Mais ... la dotation du rectorat se fera essentiellement sous la forme d'Heures Supplémentaires Années.

Le recteur défend cette position en reprenant le discours « présidentiel » : c'est pour augmenter notre rémunération mais aussi un premier pas vers la redéfinition de nos services.

Totalement inacceptable.

L'amélioration de notre pouvoir d'achat (moins 20% en 25 ans tout de même !) ne peut passer que par une augmentation du point d'indice : nous demandons 20% de pouvoir d'achat de plus pour tous !

Et nous demandons la transformation des heures supplémentaires en postes ou en Blocs de Moyens Provisoires, pour créer des emplois et/ou donner du travail à nos collègues de salles des profs cette année, les non titulaires.

Le recteur ayant été sourd, que faire ?

Refuser à la rentrée toute heure supplémentaire au delà de celle qui est imposable.

C'est ce à quoi le SNES vous appelle.

Pascal Meunier

Les vacances d'été arrivent...Que va-t-il advenir de nos élèves sans papiers pendant cette période ?

Quelles nouvelles du Réseau Education sans Frontières de l'Yonne (RESF 89) depuis la rentrée dernière ? Une seule régularisation et quelques autorisations provisoires de séjour pour raisons médicales sans autorisation de travailler. Si des familles sont parfois hébergées et perçoivent quelques rares subsides (environ 1 € par jour) pour vivre, les autres sont aidées par les dons faits à RESF. Les cas qui se présentent à nous se sont multipliés et les fonds ne suivent pas. Les ressources apportées grâce à vous par le concert des «Têtes Raides» et « Philippe Jamait » à Auxerre s'épuisent.

Le Réseau fait appel à votre solidarité pour l'accueil de ces familles, leur proposer des activités bénévoles ou des formations, afin qu'ils ne se sentent pas inutiles et à charge...et qu'ils puissent vivre un été digne à l'abri au milieu de tous. Envoyez vos dons à la FSU 89 (82 rue du Général Dubois 89100 Sens) qui fera suivre.

Le Réseau sera présent au Festival « Aux Zarbs » à Auxerre les 20,21 et 22 juillet 2007.

Claudine Hostein

Réforme des STi : quelle mise en œuvre dans l'Yonne ?

La réforme des séries Sciences et Techniques Industrielles (Sti) est sérieusement engagée et devrait se concrétiser dans les établissements dès la rentrée 2008. Ainsi, on passerait de 12 spécialités (dont 6 en génie mécanique) à 6 au total (Architecture et construction, Création et réalisation de produits, Design et arts appliqués, Énergie et environnement, Information et réseaux, Ingénierie des systèmes automatiques). L'appellation serait également changée de Sciences et Techniques Industrielles en Sciences et Technologies de l'Ingénieur.

On peut se demander par quelles séries seront remplacées les options existantes actuellement dans le département (génie mécanique productique, génie mécanique systèmes motorisés, génie électronique, génie électrotechnique). On peut imaginer que les sections seront transformées ainsi :

- génie mécanique productique en Création et réalisation de produits
- génie électronique en Information et réseaux
- génie électrotechnique en Énergie et environnement

Pour la section génie mécanique systèmes motorisés, la transformation semble moins évidente au regard des programmes. Aux dires des IPR, elle serait tout de même transformée en Ingénierie des systèmes automatiques. Certains établissements

pourraient demander l'ouverture de la nouvelle filière ISA (Ingénierie des systèmes automatiques), qui porte sur certains enseignements (automatique et informatique industrielle) qui sont déjà dispensés dans toutes les filières STi.

Dès la rentrée, il va donc falloir réfléchir à l'implantation des nouvelles filières STi en prenant en compte notamment le recrutement des BTS, l'intégration des élèves de BEP (les 1^{ère} d'adaptation devant disparaître), les souhaits des collègues quant à la discipline enseignée (notamment ceux qui enseignent l'automatisme). Il faudra probablement se battre pour obtenir l'ouverture des sections désirées et aussi pour le maintien de certaines classes jugées « peu rentables » car mal remplies (le ministre a annoncé la suppression de 10 000 emplois, il va falloir les trouver).

Pour plus d'infos sur la réforme STi : <http://www.snes.edu/clet/spip.php?article1765>

La section départementale devrait organiser au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire un stage syndical sur ce thème.

David Chynel

Bac 2007 : un pas de plus vers la marchandisation !

Au nom de « l'égalité de traitement de tous », les résultats du bac général n'ont été publiés que le lundi 02 juillet alors que les jurys ont délibéré vendredi 29 juin. En effet, il a fallu que l'administration communique les résultats aux entreprises privées et leur laisse le temps de les mettre en ligne, certaines entreprises ayant saisi la commission d'accès aux documents administratifs en ce sens. Les élèves convoqués à l'oral apprécieront sûrement d'avoir eu 2 jours de moins pour le préparer afin de satisfaire les entreprises privées !

Certes, il n'y a pas eu de communication anticipée des résultats par ces entreprises ; certes, les élèves ont pu consulter gratuitement leurs résultats sur le site académique. Mais lorsqu'on tape « résultats du bac » sur un moteur de recherche, il n'y a aucun lien direct vers le site du ministère, vous ne trouvez que des sites privés qui fournissent un résultat payant (environ 3 euros) pour fournir des données publiques !

Ces sites justifient leur tarification en expliquant qu'ils ne proposent pas seulement les résultats du bac mais aussi une gamme de services supplémentaires... On se demande bien lesquels en naviguant sur ces sites !

Peut-être une invitation au coaching comme le montrait « Envoyé Spécial » jeudi 28 juin sur France 2 dans un reportage sur l'orientation scolaire : pour la modique somme de 499 euros, ces coachs (paraît-il très à la mode dans les grandes villes) proposent quelques rendez-vous avec le jeune, définissent quelques pistes d'orientation avec un peu de psychologie de bazar ... puis renvoient au CIO pour avoir des compléments d'information !

Quant aux correcteurs du bac, ils ont eu cette année en moyenne 10 à 15 % de copies supplémentaires à corriger et un jour de moins que l'an dernier.

Travailler plus pour gagner ... autant ! Quoi, on nous aurait menti ???

Olivier Provost

UN CHOIX DE SOCIETE TRES INQUIETANT

Encore quelque 10 000 postes supprimés au budget 2008 par le ministre de l'Education, qui ose parler d'ajustements de l'organisation scolaire !

Le peu de personnel non-enseignant -dépendant encore du budget de la nation- qui encadre les élèves n'est-il qu'un simple ajustement ? De moins en moins d'adultes pour surveiller les cours de récréation, les salles de permanence, s'occuper de la cantine et gérer les retards et absences, tout cela ne va certainement pas faciliter le travail d'un personnel de plus en plus précaire, sans parler des élèves qui seront encore plus livrés à eux-mêmes.

Les professeurs seront moins nombreux et devront pallier ces suppressions à coup d'heures supplémentaires, sur la base du volontariat alors que leur semaine de travail selon une enquête du ministère lui-même avoisine déjà les 43h ! Combien faudra-t-il en accepter -volontairement bien sûr- pour que les élèves continuent à recevoir et à maîtriser des savoirs, des connaissances et des compétences qui ne soient pas au rabais ? Cette augmentation de la charge de travail rendra-t-il notre enseignement plus efficace ?

Selon M. Darcos, il suffit de procéder à des aménagements de l'offre scolaire : on regroupera les options, qui disparaîtront ainsi de certains établissements, voire de tous ! Le privé sera-t-il alors la seule solution pour suivre des options telles que le grec ? On organisera des partenariats et on recourra à des intervenants extérieurs -avec quelle formation ? quelle qualification ?- pour compenser le manque d'enseignants. On peut se demander où sera le service public dans cette multitude d'intervenants ?

Mais comme vous le rappelez si bien, M. le Ministre, « il y a un dispositif assez compliqué parce qu'il concerne quand même 13 millions d'élèves ». Pensez-vous réellement que ces suppressions simplifieront et amélioreront notre système éducatif ? Permettez-moi d'en douter, car l'Education Nationale n'a jamais été et ne sera jamais un domaine rentable à court terme : les richesses que nous créons ne sont pas sonnantes et trébuchantes !

Où se trouve l'intérêt de l'élève dans tout ça ?! Où est le service public auquel les Français sont attachés ?! Où se trouve le dialogue social quand vous comptez rendre vos arbitrages... au mois d'août ?!

Vous voudriez discréditer l'Education Nationale, M. le Ministre, que vous ne vous y prendriez pas autrement. Les impôts sur le revenu seront certes allégés – pour ceux qui en paient - mais n'est-il pas à craindre que les impôts locaux, particulièrement injustes, financent non seulement les personnels mais aussi les équipements des établissements privés qui auront récupéré les formations perdues par le public ?

La rentrée risque d'être houleuse car on est en train de mettre en place une école indigne de ce nom, dont trop d'enfants ne sortiront pas gagnants !

Emmanuelle Chapon

Démocratie interne :

Au cours de cette année scolaire, les syndiqués ont eu à renouveler les différentes instances du Snes. Dans notre département, les résultats sont les suivants :

La participation aux élections internes au SNES n'a pas été brillante une nouvelle fois : 97 votants seulement pour l'Yonne pour 318 syndiqués.

- ***Le bureau départemental du SNES élu !***

Sur les 86 votants pour l'élection du bureau départemental, notons 6 bulletins blancs, tous les autres votes allant à l'unique liste départementale qui se présentait.

- ***Election à la CA Académique :***

	Inscrits	Votants	Blancs + nuls	Exprimés	À l'initiative d' U et A	EE ouverte	PRSI
DIJ089	318	86	5	81	60	14	7

- ***Elections à la CA nationale :***

	Inscrits	Votants	Blancs + nuls	Exprimés	U et A	E E	PRSI	Emancipation
DIJ089	318	86	3	83	60	17	6	0

- ***Vote pour l'adhésion à la CSI :***

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DIJ089	52	16	18

Au niveau national, les syndiqués de la FSU se sont prononcés à **80, 6 % pour l'adhésion**. La FSU entreprend donc les démarches pour adhérer à la CSI.

Un projet éducatif départemental

L'Yonne Républicaine du jeudi 5 juillet rend compte de l'étude réalisée par l'IREDU (institut de Recherche sur l'Economie de l'Education)

Le journal départemental de la FSU (POUR 89) que vous avez reçu fait le point sur cette question.

Au SNES et à la FSU, nous ne sommes pas a priori opposés aux projets, mais plusieurs conditions doivent être réunies :

- Un projet départemental ne peut s'appuyer que sur des projets locaux et des actions réelles sur le terrain. Ils existent dans les collèges et lycées, et ils sont très critiquables. Nous pensons que des projets locaux permettant de regrouper dans une même dynamique tous les acteurs locaux (personnels du primaire et du secondaire, représentant de l'IA, fédérations de parents, associations ayant un rapport avec l'éducation, forces économiques et syndicales, collectivités territoriales, etc.) peuvent être intéressants. Encore faut-il que ça ne soit pas qu'un écrit ronflant sans existence réelle.

- Les partenaires devront s'impliquer dans le respect du rôle des uns et des autres.

- **Quant à l'administration éducation nationale, elle doit nous fournir toutes les données, donner du temps aux personnels pour réfléchir et s'investir, donner des moyens pour mettre en œuvre dans nos classes, dans nos établissements ce dont les élèves ont réellement besoin pour réussir. C'est loin d'être le cas actuellement et avec 17 000 suppressions de postes, ça le sera encore moins !**

L'Inspecteur d'Académie prêt à collaborer ?

Si le discours officiel de l'Inspection académique est de dire que depuis le rapport des Inspecteurs Généraux de 2005, elle a déjà beaucoup fait... nous savons nous qu'il n'en est rien ! Faudra donc que l'éducation Nationale change de braquet ! Selon l'Yonne Républicaine, l'Inspection académique serait prête à collaborer avec le Conseil général. Dont acte. Mais les paroles ne suffiront pas.

Le Conseil Général moteur

Le Conseil général avait financé l'étude de l'IREDU.

Il est encore partant pour un projet éducatif départemental.

L'Yonne Républicaine relève les propos suivant du Président de Raincourt :

« Si on ferme notre démarche dans des critères politiques, nous ne ferons rien. Il faudra ensuite faire des choix stratégiques qui correspondent à l'intérêt général » et il indique que rien ne pourra se faire *« sans l'engagement technique et financier de l'Etat »*.

Les conclusions du rapport de l'IREDU

Disponible sur le site http://www.dijon.snes.edu/spip/rubrique.php?id_rubrique=24

« On peut distinguer, à partir de l'étude, quatre types de difficultés. Premièrement les difficultés économiques inhérentes aux familles et à leur situation sociale, financière. Il faut également évoquer les difficultés institutionnelles, notamment de pilotage des services responsables du suivi des élèves en difficultés. Ensuite, interviennent les difficultés de scolarité et de formation : il s'agit de la faible préscolarisation des enfants de deux ans, des disparités entre les collèges, des faiblesses de l'animation pédagogique, du défaut d'attractivité du département, de l'appel aux enseignants sur liste complémentaire. Enfin, soulignons les difficultés de soutien éducatif et d'accompagnement scolaire et toutes les disparités du tissu associatif.

Les principaux facteurs qui ressortent des analyses sont le **manque de partenariat** entre les structures péri scolaires et l'institution scolaire, la **diversité des offres** hors temps scolaires (soutien, activités culturelles, sportives) et leur inégalité selon les territoires, **les problèmes de pilotage** de l'enseignement spécialisé pour les élèves en difficulté, **les difficultés au niveau de l'orientation dans le secondaire, une absence de mobilité** subie et/ou voulue très déterminante dans les choix d'orientation et dans l'accès aux activités périscolaires. **L'harmonisation au niveau du territoire des offres** faites aux élèves est nécessaire, par un développement dans les secteurs en difficulté du suivi des élèves et par le développement dans les secteurs enclavés des transports en dehors de ceux établis pour les trajets scolaires qui sont aujourd'hui suffisants. **Le pilotage** des services académiques responsables du suivi **des élèves en difficulté** doit être amélioré. Enfin, les secteurs où la population défavorisée est concentrée mériteraient une **réflexion sur le découpage de la carte scolaire** afin de rétablir une mixité sociale.

Cette évaluation menée sur le département de l'Yonne montre une singularité de chaque site observé : les performances des élèves varient en fonction d'un ensemble de facteurs qui jouent de manière différente selon les situations. Par conséquent, il n'existe pas de déterminisme absolu, et la réussite effective des élèves s'avère très liée aux actions locales. »